



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°49 Approbation du plan de financement de la rénovation et mise au norme du terrain de football

Rapporteur Madame PIESTA Sylvia

Le projet de rénovation et de mise en conformité du terrain de football a été validé lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2025. En plus des demandes de subvention demandées à l'Agence Nationale du Sport, le FAFA et le département de la Moselle, la ville souhaite solliciter l'Etat au titre de la DETR.

Plan de financement prévisionnel HT

Dépenses

Etudes	3 500,00 €
Travaux	884 493,00 €
Total	887 993,00 € H.T.

Recettes

Aides publiques de l'Etat

		Taux de financement
● DETR demandée	200 000,00 €	22,52 %
● Agence nationale du sport	300 000,00 €	33,78 %

Autres aides publiques

● Conseil départemental	50 000,00 €	5,63 %
-------------------------	-------------	--------

Sous-total aides publiques 550 000,00 € 61,94 %

Autres aides non publiques

Aides privées 50 000,00 €

Sous-total aides non publiques 50 000,00 €

Part de la collectivité		
Fonds propres	287 993,00 €	
Total autofinancement	287 993,00 €	32,43 %
Total	887 993,00 € HT	

La ville de Farébersviller solliciter l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 200 000€, soit 22,52% du coût global portant ainsi le pourcentage d'aides pour la réalisation du projet à 61,94% soit 600 000€ HT

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

APPROUVE le projet de rénovation du terrain de football synthétique
ACCEPTTE le montant estimatif de l'opération à 887 993 € HT
AUTORISE madame le Maire à signer les documents de demande de subvention

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

